

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 30 du 23 avril 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 9

CIRCULAIRE N° 502558/ARM/RH-AT/SDR/BC/EMS

relative à l'organisation des concours d'admission au diplôme technique en 2022.

Du 02 avril 2021

CIRCULAIRE N° 502558/ARM/RH-AT/SDR/BC/EMS relative à l'organisation des concours d'admission au diplôme technique en 2022.

Du 02 avril 2021

NOR A R M T 2 1 0 0 8 5 3 C

Référence(s) :

- Instruction n° 230112/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM2 du 14 mars 2016 relative aux conditions de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires et les changements de résidence du personnel militaire (abrogée le 17 janvier 2019 par l'instruction n° 19067/ARM/SGA/DAJ/DIR portant abrogation de textes).
- Circulaire n° 13013/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 14 février 2020 relative au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de l'armée de terre (n.i. BO).

➤ [Circulaire N° 767/ARM/EMA/CNSD/EIS/DGF du 18 juin 2020 relative à l'organisation des formations dispensées au centre national des sports de la défense.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Six annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- À compter du 1er juillet 2021 :
- Circulaire n° 503127/ARM/RH-AT/SDR/BC/EMS du 14 avril 2020 relative à l'organisation des concours d'admission au diplôme technique en 2021 (n.i. BO).

Référence de publication :

Préambule.

La circulaire n° 13013/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 14 février 2020 (n.i. BO), relative au diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique de l'armée de terre, définit les conditions générales d'organisation et de déroulement de l'admission au diplôme technique (DT) de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique (EMSST).

La présente circulaire a pour objet de préciser certaines modalités relatives à la préparation et au déroulement des épreuves du concours du DT 2022 ainsi que de définir les conditions d'orientation et de préparation des lauréats des concours du DT 2022 à leur future scolarité.

1. ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPÉRIEUR SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU TITRE DU DIPLÔME TECHNIQUE (VOIE CONCOURS SUR ÉPREUVES).

1.1 Inscriptions.

Les candidats, en première candidature au concours du DT sur épreuves, s'inscrivent à la préparation organisée par la division de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique du centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC/EMSST/DE), pour toutes les options et la sous-option « emploi des forces » (EMP), lors du bilan professionnel de carrière n° 2 (BPC n° 2).

À cette occasion, l'officier certifie sur l'honneur qu'il remplit les conditions énoncées au point 2.1. de la circulaire n° 13013/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 14 février 2020 visée en références. Sous couvert de l'organisme d'administration (OA) de l'officier, le système d'information des ressources humaines CONCERTO sera actualisé et comportera une photocopie du dernier diplôme universitaire détenu.

Les candidats postulant pour la sous-option « entraînement physique militaire et sportif » (EPMS) fournissent à leur bureau de gestion de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDG/BG), avant le 15 avril 2021, un relevé de performance du contrôle de la condition physique du militaire (CCPM) datée de moins d'un an, répondant aux conditions spécifiques du point 3.3.3. de la circulaire n° 13013/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 14 février 2020 visée en références.

Les candidats postulant pour la sous-option « équitation militaire » du domaine EPMS, présentent, avant le 15 avril 2021, l'un des diplômes ou brevets définis dans le point 3.3.3. de la circulaire n° 13013/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 14 février 2020 visée en références.

La liste des officiers autorisés à se présenter au concours sur épreuves et au concours sur titre, en première et deuxième candidatures, est diffusée par le bureau de coordination des carrières et de la mobilité de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDG/BCCM) le 15 avril 2021.

Dans le cadre des conditions de diplôme exigées pour se présenter au concours sur épreuves du DT, l'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur le fait qu'ils doivent s'assurer que les diplômes universitaires détenus sont de nature et du niveau requis pour l'option de leur choix.

1.2. Modalités de préparation des épreuves.

1.2.1. Le rôle de l'officier-guide dans la préparation.

La ressource en officiers aptes à entreprendre des études dans le cadre du DT étant limitée, les candidats intéressés doivent être placés dans les meilleures conditions de préparation afin d'augmenter leurs chances de succès. En outre, chaque officier candidat doit bénéficier de l'aide d'un officier désigné par le commandant de formation administrative (CFA). Cet officier est spécialement chargé de guider et de conseiller le candidat dans ses études : organisation du travail,

conseils sur les ressources pour améliorer ses connaissances et conseils relatifs aux méthodes propres à chaque épreuve.

Les officiers-guides peuvent solliciter le CDEC/EMSST/DE sur les attendus du concours et les conditions de préparation.

1.2.2. Enseignement préparatoire aux épreuves du concours du diplôme technique sur épreuves.

Le concours d'admission sur épreuves au diplôme technique réclame des candidats un effort personnel important de préparation et un travail assidu.

La préparation aux épreuves du concours du DT comprend trois périodes d'enseignement dirigé (PED) pour chaque option et pour la sous-option EMP. Ces PED nécessitent la présence des candidats qui remplissent les conditions. Elles sont complétées par un enseignement à distance (EAD) qui court sur toute la période de préparation.

Les candidats des options SG et SI, se présentant, au titre d'une seconde candidature, à la sous-option EMP pour la première fois, peuvent bénéficier de l'enseignement à distance (EAD) et des périodes d'enseignement dirigé (PED) pour les épreuves spécifiques à cette sous-option.

L'EMSST/DE éclaire les candidats sur le contenu des programmes des différentes options et de celui des épreuves de la sous-option EMP, les entraîne aux épreuves écrites et orales et leur prodigue des conseils relatifs à la méthode de chaque épreuve. Il organise des cours, des exercices et des épreuves d'entraînement. Il suit l'assiduité des candidats aux différentes PED ainsi que les résultats qu'ils obtiennent aux travaux qui leur sont demandés.

L'enseignement fourni par l'EMSST/DE au cours des PED et EAD ne suffit pas à couvrir l'ensemble du programme décrit en annexe I. ; il permet d'apporter les connaissances de base, la méthodologie et ouvre des pistes d'étude pour les candidats dans leurs révisions.

Les PED sont effectuées au sein de l'EMSST, sur le site de l'école militaire. La participation aux PED est obligatoire pour les candidats qui se présentent, au titre d'une première candidature, à l'admission au concours du DT sur épreuves.

Les candidats ayant échoué au concours 2021 d'accès à l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2) et qui se présentent, immédiatement après cet échec, au concours d'accès au DT par la voie du concours sur titre n'ont pas accès au dispositif des PED.

Les absences aux PED doivent faire l'objet d'un message du CFA du candidat, adressé au directeur de l'EMSST.

L'EAD de préparation au concours organisé par le CDEC/EMSST/DE est fourni via une plateforme informatique, accessible par internet, sur laquelle sont mis à la disposition des candidats, des supports de cours, des exercices d'entraînement, des annales et des devoirs. Via cette plateforme, le candidat rend ses devoirs et récupère les corrections. Il peut également y dialoguer avec les enseignants.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les cours de préparation sont répartis par option : sciences de gestion (SG), sciences de l'homme et relations internationales (SHRI) et sciences de l'ingénieur (SI).

Les candidats à la sous-option EMP suivent l'enseignement relatif aux épreuves écrites de l'option SHRI, à l'exception des cours de questions économiques et sociales qui sont remplacés par des rappels de tactique et un entraînement à l'oral. La préparation à l'épreuve orale de tactique doit s'appuyer sur l'enseignement reçu au cours du stage de qualification interarmes de 2^e niveau (QIA2) à l'école d'état-major.

Pour toutes les options et la sous-option EMP, la préparation débute le 1^{er} mai 2021 et se termine en janvier 2022. Les officiers admis en PED sont soumis à l'application de la réglementation sur les stages, conformément au point 1.3. de l'instruction n° 230112/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM2 du 14 mars 2016 visée en références.

L'assiduité des candidats à la préparation au concours du DT sur épreuves est dûment contrôlée par le CDEC/EMSST/DE. Les candidats qui n'ont pas renvoyé au moins un devoir dans chaque matière avant le 5 septembre 2021 ne sont pas convoqués à la deuxième période de PED, sauf cas particulier étudié par le général commandant le CDEC, sur proposition du CFA de l'intéressé. Tous les candidats admissibles qu'ils soient en première ou seconde candidature sont convoqués à la troisième PED de préparation pour les épreuves orales.

1.2.3. Préparation des épreuves par option et sous-option EMP.

La nature, le contenu et le programme de l'épreuve commune de synthèse de documents ainsi que des épreuves spécifiques figurent en annexe I. de la présente circulaire.

1.2.3.1. Option sciences de gestion.

La préparation porte sur les matières suivantes : synthèse, comptabilité, économie de gestion et mathématiques de gestion.

Elle repose sur un EAD et trois PED dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- première période : du 21 au 25 juin 2021 ;
- deuxième période : du 20 au 24 septembre 2021 ;
- troisième période : 26 janvier 2022.

1.2.3.2. Option sciences de l'homme et relations internationales.

La préparation porte sur les matières suivantes : synthèse, anglais, culture générale, questions économiques et sociales, et relations internationales.

Elle repose sur un EAD et trois PED dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- première période : du 28 juin au 2 juillet 2021 ;
- deuxième période : du 4 au 8 octobre 2021 ;

- troisième période : 25 janvier 2022.

1.2.3.3. Option sciences de l'ingénieur.

La préparation porte sur les matières suivantes : synthèse, informatique/réseaux, mathématiques et physique de l'ingénieur.

Elle repose sur un EAD et trois PED dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- première période : du 14 au 18 juin 2021 ;
- deuxième période : du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021 ;
- troisième période : 27 janvier 2022.

1.2.3.4. Sous-option emploi des forces.

La préparation porte sur les matières suivantes : synthèse, anglais, culture générale, relations internationales et rappels de tactique (méthode de décision et organisation).

Elle repose sur un EAD et trois PED dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- première période : du 28 juin au 2 juillet 2021 ;
- deuxième période : du 4 au 8 octobre 2021 ;
- troisième période : 26 janvier 2022.

1.3. Modalités d'organisation du concours.

Le bureau concours de la sous-direction du recrutement de la DRHAT (DRHAT/SDR/BC) est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours du DT 2022. Il est assisté par une cellule de mise en œuvre constituée par du personnel militaire de réserve, dont la composition figure en annexe V. de la présente circulaire.

1.3.1. Jury du concours.

Le DRHAT/SDR/BC est chargé du recrutement des membres du jury dont la nomination relève du général DRHAT. Il organise et suit les travaux d'élaboration des sujets des différentes épreuves par le jury qui se déroulent de la fin mai à la mi-octobre 2021. Il gère les travaux d'impression des sujets des épreuves écrites.

Les sujets des épreuves orales sont produits et imprimés par les membres du jury. Les travaux d'impression des sujets de l'épreuve orale de tactique de la sous-option EMP sont assurés par l'école d'état-major.

1.3.2. Épreuves d'admissibilité.

1.3.2.1. Calendrier du déroulement de la phase d'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité se déroulent au CENTREX, 2 rue de la Butte verte 93160 Noisy-le-Grand, du lundi 6 au mercredi 8 décembre 2021.

La correction des compositions des candidats par les correcteurs du jury se déroule, en principe, du vendredi 10 décembre 2021 au 5 janvier 2022.

La commission d'admissibilité se tient au bureau concours, en principe, le lundi 10 janvier 2022 et les résultats d'admissibilité sont diffusés, en principe, en semaine 3.

1.3.2.2. Convocation des candidats.

La note d'organisation du concours, sur laquelle figurent le calendrier de déroulement des épreuves d'admissibilité et les codes d'imputation des frais de mission, est adressée aux formations d'emploi (FE) des candidats courant octobre 2021.

Elle est également mise en ligne sur intr@terre, site de la DRHAT (onglet : formation/la formation du personnel dans les parcours professionnels/pour les militaires/officiers/l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré/DT 2022).

La formation d'emploi du candidat est chargée de sa mise en route.

Les candidats se présentent au CENTREX de Noisy-le-Grand le lundi 6 décembre 2021 à partir de 12h30 (13h30 : début de l'épreuve commune de synthèse de documents). Ils peuvent avoir accès à leur salle de concours à partir de 13 h 00.

La convocation des candidats aux épreuves spécifiques d'admission pour la sous-option EPMS (fixées en annexe II. de la présente circulaire) est effectuée par le centre national des sports de la défense (CNSD) qui organise ces épreuves sur le site de Fontainebleau, avant le début des épreuves d'admissibilité.

1.3.2.3. Surveillance des épreuves d'admissibilité.

Elle est assurée par une commission de surveillance dont la composition et les modalités de désignation figurent en annexe VI. de la présente circulaire.

1.3.2.4. Tenue.

Pour le déroulement des épreuves d'admissibilité en milieu civil :

- les candidats doivent se présenter en tenue civile correcte (tenue de ville) ;
- les membres des jurys peuvent porter une tenue civile ;
- les membres de la commission de surveillance et de la cellule de mise en œuvre sont en tenue militaire.

1.3.3. Épreuves d'admission.

1.3.3.1. Calendrier du déroulement de la phase d'admission.

Les épreuves d'admission se déroulent au CENTREX, 2 rue de la Butte verte 93160 Noisy-le-Grand, du lundi 31 janvier au mardi 8 février 2022.

La commission d'admission se tient au bureau concours, en principe, le vendredi 11 février 2022 et les résultats d'admission sont diffusés, en principe, en semaine 9.

1.3.3.2. Convocation des candidats.

Suite à la diffusion du message des résultats d'admissibilité prévue, en principe, en semaine 3, chaque candidat admissible prend connaissance de ses dates et horaires de convocation pour les épreuves d'admission par un message diffusé par le bureau concours, lequel est mis en ligne sur le site intr@terre de la DRHAT (onglet : formation/la formation du personnel dans les parcours professionnels/pour les militaires/officiers/l'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré/DT2022).

Une convocation individuelle est également envoyée à chaque candidat admissible.

La formation d'emploi du candidat est chargée de sa mise en route.

1.3.3.3. Tenue.

Les candidats et les membres du jury portent la tenue 22 (code interarmées D) avec vareuse pour le déroulement des épreuves d'admission.

1.3.4. Matériel et documents autorisés.

Pour toutes les épreuves, l'usage de tout appareil numérique de traitement de données (micro ou mini-ordinateur portable, montre connectée, assistant personnel digital, etc.) multimédia ou de télécommunication est interdit, y compris dans la phase de préparation de chaque épreuve orale.

Si les sujets des épreuves le précisent, l'usage de la calculatrice électronique de poche (y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique) à fonctionnement autonome, non imprimante, est autorisé pendant les épreuves écrites et orales de mathématiques, de mathématiques de gestion, de comptabilité, d'informatique/réseaux et de physique de l'ingénieur.

Lorsque l'usage de la calculatrice est autorisé, il est interdit d'utiliser des documents d'accompagnement tels que les notices fournies par les constructeurs ; d'échanger sa machine avec un autre candidat ; de transférer ou de recevoir des informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Pour les épreuves écrite et orale de comptabilité de l'option SG, le plan comptable général est autorisé.

Pour l'épreuve orale de tactique du DT EMP, l'utilisation de la base documentaire tactique à l'usage des stagiaires de l'EEM et d'un mémento personnel de tactique est autorisée, uniquement lors de la préparation de l'épreuve. Seuls les formats « papier » de ces documents sont autorisés. Un calque est fourni pour illustrer l'appréciation de situation sur carte. L'usage de figuratifs personnels est autorisé.

2. ORIENTATION DES OFFICIERS ADMIS AUX CONCOURS SUR ÉPREUVES ET SUR TITRE DU DIPLÔME TECHNIQUE.

Les candidats admis aux concours du DT sont convoqués par la DRHAT et par le CDEC/EMSST pour leur orientation, en mars 2022. Cette orientation est réalisée de manière coordonnée par ces deux organismes.

Les frais de mission correspondant aux entretiens se déroulant au CDEC seront supportés par cet organisme.

3. PRÉPARATION À LA SCOLARITÉ.

3.1. Mise en scolarité dans le cadre du diplôme technique.

La préparation des lauréats du DT, avant leur mise en formation, se fait au travers de cours de préparation à la mise en scolarité (CPMS). Les modules de CPMS peuvent être communs à plusieurs domaines. Ils peuvent aussi être créés en fonction des besoins et spécificités liés à certaines scolarités et en fonction du profil des officiers retenus pour suivre ces dernières. Certains CPMS peuvent être délégués, par l'EMSST, à d'autres écoles spécialisées.

Les CPMS sont un préalable indispensable à la réussite des scolarités et revêtent donc un caractère obligatoire. Les futurs stagiaires sont convoqués pour suivre les CPMS par le CDEC/EMSST/DE. En cas d'impossibilité pour un stagiaire de se rendre aux CPMS, un message sera adressé par le commandant de sa formation administrative au directeur de l'EMSST.

En principe, les CPMS se déroulent de mars à juillet 2021, après la tenue de la commission d'admission à la formation du DT telle que définie au point 5.2. de la circulaire n° 13013/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 14 février 2020 visée en références, et la diffusion des résultats par la DRHAT/SDG/BCCM.

Toutefois, certaines scolarités ne sont accessibles qu'après la présentation des lauréats du DT à des épreuves de sélection imposées par les établissements destinés à les accueillir.

3.2. Affectation.

Les officiers de l'armée de terre, admis à suivre une scolarité dans le cadre du DT, sont affectés au CDEC. Les écoles ou universités où se déroulent les scolarités deviennent dès lors les FE de ces officiers.

En principe, les affectations interviennent au 1^{er} août 2022. Les dates d'entrée effectives en scolarité dépendent de chaque formation d'emploi.

Durant leur scolarité du DT, certains officiers peuvent être amenés à effectuer des stages hors de leur formation d'emploi. Ils peuvent alors prétendre aux indemnités de mission réglementaires.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire est déposée sur le site intranet de la direction des ressources humaines de l'armée de terre. Elle est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 503127/ARM/RH-AT/SDR/BC/EMS du 14 avril 2020 relative à l'organisation des concours d'admission au diplôme technique en 2021 (n.i. BO) sera abrogée à compter du 1^{er} juillet 2021.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur recrutement,*

Rémi SEIGLE.

ANNEXES

ANNEXE I.

PROGRAMME DES ÉPREUVES DES DIFFÉRENTES OPTIONS ET DE LA SOUS-OPTION EMPLOI DES FORCES.

1. ÉPREUVE ÉCRITE COMMUNE DE SYNTHÈSE DE DOCUMENTS.

Commune à toutes les options, cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un ensemble de documents de sources diverses. D'une durée de 4 heures, elle consiste en la rédaction d'une note de synthèse comprenant 600 mots (+/- 15 p. 100), à partir d'un dossier traitant d'un problème contemporain à caractère général. Le dossier, d'un volume maximal de 60 pages, est composé de plusieurs pièces.

Rédigée en style impersonnel, la note de synthèse permet d'apprécier la capacité des candidats à développer un argumentaire structuré à partir du seul dossier documentaire, sans apport de la moindre idée ou illustration factuelle extérieure. Dans l'intitulé du sujet, il n'est pas suggéré d'idée maîtresse ni de plan.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima une phrase d'accroche, une problématique, une idée maîtresse et une annonce de plan), un développement et une conclusion. La rédaction d'une phrase ou d'un intitulé en tête des idées secondaires est fortement souhaitable.

2. OPTION « SCIENCES DE GESTION ».

2.1. Épreuves de comptabilité.

L'épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, consiste en plusieurs exercices appliqués.

L'épreuve orale, quant à elle, dure 30 minutes. Elle consiste en un voire plusieurs exercices appliqués ainsi que des questions de cours portant sur l'ensemble du programme. Le candidat tire au sort un sujet parmi deux.

Ces deux épreuves portent sur le même programme, décrit ci-après :

- flux réels et financiers et états de synthèse :

- notion de flux ;
- achat / vente ;
- bilan et compte de résultat.

- investissement :

- les immobilisations ;
- amortissements ;
- choix des investissements (valeur actuelle nette, taux de rentabilité interne, seuil de rentabilité) ;
- financement des investissements.

- stocks :

- calcul et méthodes d'évaluation ;
- calcul des coûts.

- trésorerie :

- fond de roulement et besoin en fond de roulement ;
- capacité d'autofinancement et cash-flow ;
- indicateurs de gestion.

2.2. Épreuve d'économie de gestion.

Cette épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, consiste en une étude de cas pratiques, à partir d'un dossier présentant des données d'entreprise. Cette étude de cas est guidée par le biais de questions progressives et aboutit à la rédaction d'une conclusion synthétique.

L'épreuve porte sur le programme ci-après :

- définition et diversité des entreprises :

- définition de l'entreprise ;
- diversité - classification.

- l'environnement de l'entreprise :

- le marché ;
- les acteurs économiques (dont l'État et la banque).

- organisation des entreprises :

- les précurseurs (Marschall, OST Taylor, Fayol, Follett) ;

- les structures des entreprises (simples et complexes, structures hiérarchiques, nouvelles structures).

- les grandes fonctions de l'entreprise :

- achat et approvisionnement (internalisation, centralisation, processus achat, stocks) ;
- production (bureau méthode, bureau d'étude, automatisation, flux tendus, sous-traitance, qualité, 5S) ;
- les ressources humaines (gestion des effectifs, politique de recrutement, formation, rémunération, conditions de travail, flexibilité, mobilité, entreprise citoyenne) ;
- la fonction commerciale (étude de marché, consommateur, politique commerciale, politique de distribution, e-commerce, communication) ;
- la fonction financière.

- la stratégie d'entreprise :

- le diagnostic (la veille, concurrence, ressources, forces et faiblesses) ;
- les types de stratégie (le développement du numérique, communication, information, projet d'entreprise, plan de performance, économies d'échelle, compétitivité, arbitrage, stratégie internationale).

2.3. Épreuves de mathématiques de gestion.

L'épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, se compose d'une succession d'exercices et de problèmes.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes, comporte un à plusieurs exercices ainsi que des questions portant sur l'ensemble du programme. Le candidat tire au sort un sujet parmi deux.

Les deux épreuves portent sur le programme ci-après :

- analyse :

- étude de fonctions classiques :

- fonctions puissances d'exposant entier (dans \mathbb{Z}), polynôme, racine carrée, logarithme népérien et exponentielle. (Les fonctions cosinus, sinus et tangente ne sont pas au programme) ;
- fonctions majorées, minorées, bornées, monotones ;
- limite de fonction, opération sur les limites, calcul de limite par croissance comparée ;
- vérification qu'une droite est asymptote au graphe d'une fonction, interprétation graphique ;
- parité ;
- courbes représentatives ;

- dérivation :

- calcul de dérivées : formules usuelles de dérivation ;
- dérivée d'une composée ;
- étude d'une fonction : sens de variation, signe, extrémums et ses applications à la résolution d'équations et d'inéquations ;

- suites réelles :

- monotones, majorées, minorées, bornées ;
- convergence, divergence. Limite infinie. Propriété fondamentale : « Toute suite croissante et majorée (resp. décroissante et minorée) est convergente » ;
- opérations sur les limites ;
- convergence par comparaison (théorème « des gendarmes ») ;
- suites arithmétiques et géométriques : identification de ces suites, détermination de leurs composants caractéristiques et expression de leur terme général. Application à l'étude des suites arithmético-géométriques. Sommes arithmétiques, sommes géométriques ;
- étude de suites récurrentes vérifiant une relation $u_{(n+1)} = f(u_n)$;
- raisonnement par récurrence ;

- probabilités :

- dénombrement (p-listes, p-listes sans répétitions, permutations, p-combinaison) ;

- vocabulaire des expériences aléatoires et probabilités :

- univers (espaces probabilisés) ;
- événements (certain, impossible, incompatibles) ;
- système complet d'évènements ;
- propriétés d'une probabilité ;

- conditionnement :

- probabilité conditionnelle ;
- formule des probabilités totales (à partir d'un système complet d'évènements) ;
- formule de Bayes ;
- évènements indépendants ;

- variables aléatoires :

- définition et loi ;
- espérance, variance et écart-type ;
- exemples de variables aléatoires classiques (loi uniforme, loi de Bernoulli, loi binomiale) ;
- loi Normale (ou gaussienne) centrée réduite ;
- loi Normale (ou gaussienne) de paramètres μ et σ^2 (densité, espérance, variance). Utilisation d'une table de loi normale centrée réduite pour déterminer une probabilité relative à une loi normale quelconque ;

- statistiques :

- statistique univariée pour une variable quantitative ou une variable qualitative ;
- description d'une série statistique (effectifs, fréquences, fréquences cumulées) ;
- représentations graphiques (diagrammes en bâtons, histogrammes, diagrammes de fréquences cumulées) ;
- statistiques de position (moyenne, médiane, mode) ;
- statistiques de dispersion (variance, écart type, quartiles, déciles).
- statistique bivariée portant sur deux variables quantitatives :
 - covariance ;
 - coefficient de corrélation ;
 - régression linéaire (coefficients par la méthode des moindres carrés).

3. OPTION « SCIENCES DE L'HOMME ET RELATIONS INTERNATIONALES ».

3.1. Épreuve d'anglais.

L'épreuve écrite d'anglais, d'une durée de 3 heures, comporte deux parties, chacune notée sur 10 points :

- une synthèse, rédigée en français, à partir de documents rédigés en anglais (deux textes + 1 document iconographique, synthèse entre 200 et 450 mots, titre obligatoire) ;
- la rédaction en anglais d'une réponse argumentée à une question posée, en 200 mots minimum. Cette question sera en lien avec le programme de culture générale ou de relations internationales.

La synthèse a pour but d'appréhender la capacité des candidats à comprendre, analyser et synthétiser un ensemble de documents rédigés en langue anglaise, sans apport de la moindre idée ou illustration factuelle extérieure.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima la problématique associée au dossier et une idée maîtresse), un développement (2 à 3 paragraphes) et une conclusion.

La rédaction en anglais permet d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel et à rédiger en langue anglaise.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima la définition des termes clés, une problématique et une idée maîtresse.), un développement argumenté (2 à 3 paragraphes) et une conclusion.

3.2. Épreuve de culture générale.

Cette composition écrite, d'une durée de 3 heures, permet d'apprécier chez le candidat, outre sa culture générale et sa maîtrise de l'expression écrite, sa capacité de raisonnement et de démonstration sur le sujet proposé. Cette épreuve évalue la capacité du candidat à prendre du recul par rapport à un enjeu de société, à formuler une problématique pertinente et à produire une argumentation personnelle, s'appuyant sur des exemples originaux.

Cette épreuve porte sur l'évolution générale politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que sur le mouvement des idées du monde contemporain.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima une accroche, la définition des termes clés, une problématique, une idée maîtresse qui réponde au sujet et une annonce de plan), un développement argumenté et une conclusion.

3.3. Épreuves de relations internationales.

L'épreuve écrite de relations internationales, d'une durée de 3 heures, consiste en la rédaction, sous forme impersonnelle, d'une dissertation sur une question de relations internationales.

L'épreuve orale de relations internationales dure 30 minutes et comprend deux parties : un exposé sur un sujet de relations internationales (10 à 15 minutes) et des questions diverses se rapportant au sujet et/ou à l'ensemble du programme (10 à 15 minutes). Pour l'exposé, le candidat tire au sort un sujet parmi deux.

Pour ces deux épreuves, les thèmes au programme sont :

- les grands concepts des relations internationales (guerre, conflit, puissance, souveraineté, ordre international) ;
- les grands traités internationaux (conventions de Genève, régimes de contrôle des armements et de leur emploi, convention des Nations unies sur le droit de la mer) ;
- les pratiques des relations internationales et leurs évolutions depuis 1945 ;
- les acteurs des relations internationales : institutions internationales et régionales (Organisation des Nations unies, Union européenne, Organisation du traité de l'Atlantique nord, etc.) ; États et organisations (organisations non gouvernementales, groupes terroristes, entreprises, etc.) ;
- la mondialisation ;
- les questions régionales (Afrique subsaharienne, Amérique du Nord, Amérique latine, Arctique, Asie du Sud, Asie-Pacifique, Europe, Maghreb, Proche et

Moyen-Orient, la Russie et ses voisins) ;

- les questions sécuritaires (terrorisme, cyberspace, changement climatique, prolifération nucléaire, espace, questions énergétiques).

Le format de réponse attendu, à l'écrit comme à l'oral, comprend une introduction (comportant a minima une accroche, la définition des termes clés, une problématique, une idée maitresse qui réponde au sujet et une annonce de plan), un développement argumenté et une conclusion.

Ces épreuves visent à évaluer la capacité du candidat à réaliser une démonstration argumentée et personnelle sur un sujet de relations internationales, en le contextualisant et en l'illustrant d'exemples pertinents. La pertinence du raisonnement sera valorisée au-delà des connaissances empiriques.

3.4. Épreuve orale de questions économiques et sociales.

L'épreuve orale de questions économiques et sociales dure 30 minutes et comprend deux parties : un exposé sur un sujet de questions économiques et sociales (10 à 15 minutes) et des questions diverses se rapportant au sujet et/ou à l'ensemble du programme (10 à 15 minutes). Pour l'exposé, le candidat tire au sort un sujet parmi deux.

L'épreuve porte sur le programme ci-après :

- connaître la société française contemporaine :

- quelles sont les sources de la croissance économique et comment expliquer l'instabilité de la croissance ?
- comment la dynamique démographique influe-t-elle sur la croissance économique ?

Notions liées : contexte démographique ; évolution de la croissance en France ; relation croissance / emploi et chômage.

- apports en psychologie sociale et sociologie :

- quels sont les liens sociaux coexistant au sein d'une société ?
- comment analyser la structure sociale d'une société ?
- comment émergent les problèmes sociaux ?
- comment l'État-providence contribue-t-il à la cohésion sociale ?
- comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

Notions liées : culture et socialisation ; identité sociale ; stratification sociale ; stigmatisation sociale ; inégalités économiques et sociales ; discrimination ; ségrégation ; exclusion ; désaffiliation ; complémentarité des fonctions sociales ; formes de solidarité de Durkheim ; problématiques sociales ; reconnaissance des problèmes par la collectivité ; étude des différents publics (jeunes ; famille ; personnes âgées ; personnes handicapées ; personnes en situation de précarité) ; théories du développement durable ; protection sociale ; risque social ; État-providence (État social) ; droits sociaux ; dispositifs de lutte contre la pauvreté, diversité des régimes d'État social et leurs mutations en Europe ; rôle des syndicats et associations.

- la mondialisation :

- comment analyser la tentation protectionniste à l'heure du libre-échange ?
- quelle place pour l'État dans les politiques européennes économiques et sociales ?

Notions liées : théories du commerce international ; mutations du commerce international (de la révolution industrielle à nos jours) ; intégration économique et monétaire ; marché unique ; politiques sectorielles (la politique régionale et de cohésion ; la politique sociale et en matière d'emploi ; la politique fiscale).

4. OPTION « SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ».

4.1. Épreuves d'informatique / réseaux.

L'épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, se compose d'une succession d'exercices et de problèmes.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes, comporte un à plusieurs exercices ainsi que des questions portant sur l'ensemble du programme. Le candidat tire au sort un sujet parmi deux.

Les deux épreuves portent sur le programme ci-après :

- architecture des ordinateurs :

- fonctionnalités de l'ordinateur :

- le processeur, la carte mère, les bus de données, les mémoires ;
- les périphériques réseaux, carte réseaux, modem, fibre, hub, routeur.

- architecture matérielle : les disques durs, carte mère, carte graphique ;
- architecture du système d'exploitation : le système d'exploitation, les sauvegardes, le démarrage.

- algorithmique :

- structuration des données ;
- résolution par mise en séquence d'opérations ;
- langage informatique ;
- entraînement avec un langage interprété.

- connaissances de base en langage de modélisation objet (UML : *Unified Modeling Language*) :

- méthode de modélisation avec UML. Connaissance de la méthode UP (*unified processus*) ;
- utilisation de diagrammes :

- vues statiques d'un système :

- le diagramme de cas d'utilisation ;
- le diagramme de classes ;
- le diagramme d'objets.

- vues dynamiques d'un système :

- le diagramme de séquence ;
- le diagramme d'états-transitions ;
- le diagramme d'activités.

- bases du réseau informatique :

- introduction ;
- architecture réseau : réseau d'entreprise simple ;
- modèle OSI : interaction entre les couches et les protocoles du modèle ;
- concept IPv4 : réseau, sous-réseau, masque, règles d'usage ;
- LAN, WAN : règles de montage et protocoles ;
- protocoles basiques et entêtes Ethernet ;
- sécurité réseau et protocoles associés.
- notions de sécurité des systèmes d'information (SSI).

4.2. Épreuves de mathématiques.

L'épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, se compose d'une succession d'exercices et de problèmes.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes, comporte un à plusieurs exercices ainsi que des questions portant sur l'ensemble du programme. Le candidat tire au sort un sujet parmi deux.

Les deux épreuves portent sur le programme ci-après :

- analyse :

- étude de fonctions classiques :

- fonctions puissances d'exposant entier (dans \mathbb{Z}), polynôme, racine carrée, logarithme népérien et exponentielle. (Les fonctions cosinus, sinus et tangente ne sont pas au programme) ;
- fonctions majorées, minorées, bornées, monotones ;
- parité ;
- courbes représentatives.

- dérivation :

- sommes, produits, quotients ;
- dérivée d'une composée.

- suites réelles :

- monotones, majorées, minorées, bornées ;
- convergence, divergence, limite infinie ;
- opération sur les limites ;
- théorème dit des gendarmes ;
- suites arithmétiques, géométriques, de type $u_{(n+1)} = f(u_n)$;
- raisonnement par récurrence.

- calcul matriciel (matrices réelles 2×2 ou 3×3) :

- vocabulaire (matrices carrées, diagonales, triangulaires, identité, nulle) ;

- opérations :

- addition de deux matrices ;
- multiplication d'une matrice par un réel ;
- produit de deux matrices ;
- propriétés de ces opérations.

- applications :

- écriture matricielle d'un système linéaire ;
- matrices carrées inversibles, inverse d'une matrice, inverse d'un produit ;
- déterminants (propriétés, calcul, lien avec l'inversibilité) ;
- recherche pratique de l'inverse d'une matrice (inversion de système par le pivot de Gauss) ;
- résolution des systèmes linéaires.

- probabilités :

- dénombrement (p-listes, p-listes sans répétitions, permutations, p-combinaison) ;
- vocabulaire des expériences aléatoires et probabilités :
- univers (espaces probabilisés) ;
- évènements (certain, impossible, incompatibles) ;
- système complet d'évènements ;
- propriétés d'une probabilité.

- conditionnement :

- probabilité conditionnelle ;
- formule des probabilités totales (à partir d'un système complet d'évènements) ;
- formule de Bayes ;
- évènements indépendants.

- variables aléatoires :

- définition et loi ;
- espérance, variance et écart-type ;
- exemples de variables aléatoires classiques (loi uniforme, loi de Bernoulli, loi binomiale) ;
- loi Normale (ou gaussienne) centrée réduite ;
- loi Normale (ou gaussienne) de paramètres μ et σ^2 (densité, espérance, variance et fractiles à 68 p.100, 95 p.100, 99 p.100 et 99,7 p.100).

- statistiques univariées pour une variable quantitative ou qualitative :

- description d'une série statistique (effectifs, fréquences, fréquences cumulées) ;
- représentations graphiques (diagrammes en bâtons, histogrammes, diagrammes de fréquences cumulées) ;
- statistiques de position (moyenne, médiane, mode) ;
- statistiques de dispersion (variance, écart type, quartiles, déciles).

Une attention particulière sera portée sur la logique et la démonstration. Les raisonnements par récurrence, par l'absurde, par implication, équivalence et contraposée devront être familiers pour le candidat.

4.3. Épreuve de physique de l'ingénieur.

L'épreuve a deux objectifs, le premier étant d'évaluer les connaissances sur 4 domaines techniques parmi les 7 domaines définis ci-après et le second étant de vérifier la capacité du candidat à les mobiliser sur un problème technique particulier, tout en y apportant un regard critique. Le sujet peut comporter un formulaire (pas nécessairement exhaustif).

Cette épreuve, d'une durée de 3 heures, consiste en une synthèse d'un dossier technique (dossier comportant 10 pages maximum, dont éventuellement des annexes précisant les définitions et propriétés utiles de notions nouvelles utilisées dans ce dossier) et un avis personnel critique sur la ou les solutions proposées dans le dossier.

Les 7 domaines techniques dont les candidats devront avoir des connaissances au préalable sont les suivants :

- l'information, les signaux qui la portent et les traitements associés :

- signal utile et bruit ;
- détection ;
- décomposition spectrale ;
- quantité d'information ;
- numérisation ;
- puissance de calcul ;
- stockage de données.

- l'électricité:

- résistance, résistivité, association de résistance, loi d'ohm ;
- résolution de circuits à courant continu ou alternatif à charge purement résistive ;
- tension et intensité efficaces ;
- aspects énergétiques : puissance et énergie fournies par des générateurs ou dissipées par une résistance ; énergie solaire ; batterie ; conversion.

- la mécanique et les matériaux :

- force ;
- couple ;

- force de frottement ;
- mouvement de translation ;
- mouvement de rotation ;
- dynamique, principe fondamental de la dynamique ;
- résistance des matériaux ;
- énergie cinétique potentielle et mécanique.

- l'électromagnétisme et le spectre radiofréquence :

- ondes ;
- antennes (omnidirectionnelle et directionnelle) ;
- transmission radio (puissance, portée et atténuation) ;
- détection RADAR (surface équivalente radar et réflexion) ;
- exposition des personnels : Débit d'Absorption Spécifique (DAS) et Danger des Rayonnements Non Ionisants sur les Personnels (DREP) ;
- usage du décibel.

- l'optique et le spectre visible & infrarouge :

- rayonnement visible ;
- rayonnement infrarouge ;
- laser ;
- propagation dans l'atmosphère ;
- capteur, imageur et caméra visible et infrarouge ;
- les lois de Snell-Descartes.

- l'acoustique :

- source sonore ;
- acoustique en extérieur ;
- acoustique en intérieur ;
- exposition des personnels ;
- usage du décibel.

- la thermique :

- conduction thermique ;
- convection libre et forcée ;
- rayonnement ;
- rendement et efficacité ;
- nombre adimensionnel ;
- rayonnement du corps noir ;
- loi de Wien.

Pour chacun de ces domaines, l'attention du candidat sera portée sur les unités et ordres de grandeur.

Pour le concours du DT 2022, les candidats seront interrogés sur les 4 domaines techniques suivants :

- l'électricité ;
- la mécanique et les matériaux ;
- la thermique ;
- l'optique et le spectre visible & infrarouge .

5. SOUS-OPTION « EMPLOI DES FORCES ».

Les candidats à la sous-option EMP, quelle que soit leur option d'inscription (SG, SHRI et SI) sont soumis aux épreuves écrites et orale définies ci-après.

5.1. Épreuve d'anglais.

L'épreuve écrite d'anglais, d'une durée de 3 heures, comporte deux parties, chacune notée sur 10 points :

- une synthèse, rédigée en français, à partir de documents rédigés en anglais (deux textes + un document iconographique, synthèse entre 200 et 450 mots, titre obligatoire) ;
- la rédaction en anglais d'une réponse argumentée à une question posée, en 200 mots minimum. Cette question sera en lien avec le programme de culture générale ou de relations internationales ;
- La synthèse a pour but d'appréhender la capacité des candidats à comprendre, analyser et synthétiser un ensemble de documents rédigés en langue anglaise, sans apport de la moindre idée ou illustration factuelle extérieure.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima, la problématique associée au dossier, et une idée maîtresse), un développement (2 à 3 paragraphes) et une conclusion.

La rédaction en anglais permet d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel et à rédiger en langue anglaise.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima la définition des termes clés, une problématique, et une idée maîtresse), un développement argumenté (2 à 3 paragraphes) et une conclusion.

5.2. Épreuve de culture générale.

Cette composition écrite, d'une durée de 3 heures, permet d'apprécier chez le candidat, outre sa culture générale et sa maîtrise de l'expression écrite, sa capacité de raisonnement et de démonstration sur le sujet proposé. Cette épreuve évalue la capacité du candidat à prendre du recul par rapport à un enjeu de société, à formuler une problématique pertinente et à produire une argumentation personnelle, s'appuyant sur des exemples originaux.

Cette épreuve porte sur l'évolution générale politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que sur le mouvement des idées du monde contemporain.

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima une accroche, la définition des termes clés, une problématique, une idée maîtresse qui réponde au sujet et une annonce de plan), un développement argumenté et une conclusion.

5.3. Épreuve de relations internationales.

L'épreuve écrite de relations internationales, d'une durée de 3 heures, consiste en la rédaction, sous forme impersonnelle, d'une dissertation sur une question de relations internationales.

Les thèmes au programme sont :

- les grands concepts des relations internationales (guerre, conflit, puissance, souveraineté, ordre international) ;
- les grands traités internationaux (conventions de Genève, régimes de contrôle des armements et de leur emploi, convention des Nations unies sur le droit de la mer) ;
- les pratiques des relations internationales et leurs évolutions depuis 1945 ;
- les acteurs des relations internationales : institutions internationales et régionales (Organisation des Nations unies, Union européenne, Organisation du traité de l'Atlantique nord, etc.) ; États et organisations (organisations non gouvernementales, groupes terroristes, entreprises, etc.) ;
- la mondialisation ;
- les questions régionales (Afrique subsaharienne, Amérique du Nord, Amérique latine, Arctique, Asie du Sud, Asie-Pacifique, Europe, Maghreb, Proche et Moyen-Orient, la Russie et ses voisins) ;
- les questions sécuritaires (terrorisme, cyberspace, changement climatique, prolifération nucléaire, espace, questions énergétiques).

Le format de réponse attendu comprend une introduction (comportant a minima une accroche, la définition des termes clés, une problématique, une idée maîtresse qui réponde au sujet et une annonce de plan), un développement argumenté et une conclusion.

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à réaliser une démonstration argumentée et personnelle sur un sujet de relations internationales, en le contextualisant et en l'illustrant d'exemples pertinents. La pertinence du raisonnement sera valorisée au-delà des connaissances empiriques.

5.4. Épreuve de tactique.

Le but de l'épreuve orale de tactique est d'évaluer la capacité du candidat :

- à comprendre une situation tactique de niveau brigade interarmes ;
- à identifier un problème tactique (cas de conduite qui diffère de la manœuvre planifiée) ;
- à trouver une solution à ce problème ;
- à présenter ses conclusions au cours d'une appréciation de situation (APSIT).

Cette épreuve repose sur l'enseignement tactique délivré lors de la qualification interarmes de 2^e niveau (QIA 2) et permet de vérifier notamment, au niveau de chaque candidat :

- le bon usage de la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle tactique (MEDOT) ;
- la connaissance de la brigade interarmes et du groupement tactique interarmes (organisation et emploi) ;
- les connaissances interarmes nécessaires à l'emploi des différentes fonctions opérationnelles de contact (infanterie, cavalerie, aérocombat) et d'appui (artillerie, génie et logistique).

Le candidat dispose de 1h45 pour préparer cette épreuve :

- un thème tactique est remis au candidat. Il comporte :

- une carte de la zone d'opération ;
- une présentation de la situation générale et de la manœuvre divisionnaire AMI ;
- une présentation de l'ENI de la division et de ses modes d'actions ;
- l'ordre de bataille (ODB) DIVISION et BRIGADE AMI ;
- l'ordre de bataille DIVISION et BRIGADE ENI ;
- l'*Overlay order* (OVO) de la brigade étudiée.

- le cas de conduite est tiré au sort et comporte :

- la description du cas de conduite ;
- un calque décrivant la situation tactique de la BIA (AMI/ENI) au moment du cas de conduite.
- un calque vierge pour illustrer l'APSIT.

- l'utilisation de la base documentaire tactique à l'usage des stagiaires de l'EEM, et celle d'un mémento personnel de tactique est autorisée uniquement lors de la

préparation de l'épreuve.

L'épreuve orale dure 50 minutes et se déroule en deux parties :

- 1^{re} partie (durée : 20 à 25 minutes environ) : présentation de l'APSIT et de la proposition de manœuvre ;
- 2^e partie (durée : 25 à 30 minutes environ) : réponses à des questions posées par le jury, permettant :
 - de préciser l'idée de manœuvre envisagée et les autres cas de figure envisageables ;
 - de tester les connaissances interarmes et notamment l'emploi des armes d'appui.

ANNEXE II.

ÉPREUVES PHYSIQUES D'ADMISSION, SOUS-OPTION « ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF ».

Les épreuves physiques sont organisées en principe par des examinateurs du centre national des sports de la défense (CNSD) sur le site de Fontainebleau.

Ces épreuves correspondent aux tests de condition physique figurant dans les épreuves d'admission au titre professionnel de « Moniteur(trice)-chef d'entraînement physique militaire et sportif et certificat technique d'entraînement physique militaire et sportif » définies par la [circulaire n° 767/ARM/EMA/CNSD/EIS/DGF du 18 juin 2020](#) visée en références.

Il s'agit des épreuves suivantes :

- un test d'endurance de course à pieds de 12 minutes ;
- un test de 100 mètres de natation (style au choix du candidat) ;
- un test de grimper de corde.

Les protocoles ainsi que les barèmes (femmes et hommes) de ces épreuves physiques figurent en annexes I. et II. de la circulaire n° 767/ARM/EMA/CNSD/EIS/DGF du 18 juin 2020 visée en références, complétée par la directive n° 768/ARM/EMA/CNSD/EIS/DGF du 18 juin 2020.

ANNEXE III.

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE EN LANGUE ANGLAISE.

NIVEAU.	DIPLÔME DE COMPÉTENCE EN LANGUE (1).	TEST OF ENGLISH FOR INTERNATIONAL COMMUNICATION (2).	TEST OF ENGLISH AS A FOREIGN LANGUAGE (3).	BUSINESS LANGUAGE TESTING SERVICE (4).	UNIVERSITY OF CAMBRIDGE.	INTERNATIONAL ENGLISH LANGUAGE TESTING SYSTEM (5).	DIPLÔMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE.
PLS (6) 3333	C2 C1 B2.	> 780 (L&R) (7) > 240 (S&W) (10)	IBT (8) > 93	> 60	CPE (9). CAE (11). FCE (A/B) (14) BEC higher et avantage.	> 4.5	Licence. LEA (12) ou LLCE (13) Master 1 et 2 CLES (15) 2 et 3.

PLS 2222	B1.	550 - 780 (L&R) 165 - 240 (S&W)	IBT 71 - 92	40 - 59	FCE © PET (17) BEC (18) Preliminary.	3.5 à 4.5	LEA ou L2 (16) LLCE CLES 1.
PLS 1111	A2.	225 - 545 (L&R). 80 - 160 (S&W)	IBT 32 - 70	20 - 39	KET (19)	3	

- 1 Diplôme de compétence en langue (DCL).
- 2 Test of english for international communication (TOIEC).
- 3 Test of english as a foreign language (TOEFL).
- 4 Business language testing service (BULATS).
- 5 International english language testing system (IELTS).
- 6 Profil linguistique standardisé (PLS).
- 7 Listening & reading (L&R).
- 8 Internet based test (IBT).
- 9 Certificate of proficiency in English (CPE).
- 10 Speaking & writing (S&W).
- 11 Certificate of advanced English (CAE).
- 12 Langues étrangères appliquées (LEA).
- 13 Langue littérature civilisation étrangère (LLCE).
- 14 First certificate in english (FCE) : A/B/C.
- 15 Certificat de compétences en langue de l'enseignement supérieur (CLES).
- 16 Deuxième année de licence (L2).
- 17 Preliminary english test (PET).
- 18 Business english certificate (BEC) (3 niveaux : preliminary, vantage, higher).
- 19 Key English test (KET).

ANNEXE IV. CALENDRIER GÉNÉRAL.

	DIPLOME TECHNIQUE (DT).
--	-------------------------

	CONCOURS SUR TITRE.	CONCOURS SUR ÉPREUVES.	RÉINSCRIPTION.
	1 ^{re} INSCRIPTION.	1 ^{re} INSCRIPTION.	
INSCRIPTION. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.	Lors du bilan professionnel de carrière n° 2, sauf pour les candidats en échec aux concours 2021 d'accès à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré (EMS 2) qui peuvent déclarer leur candidature au concours du DT sur titre selon le calendrier fixé dans les messages de diffusion des résultats d'admissibilité et d'admission des concours 2021 d'accès à l'EMS 2.		Dans les quinze jours suivant la parution des listes d'admissibilité et d'admission du diplôme technique 2021.
PARUTION DE LA LISTE DES OFFICIERS AUTORISÉS À CONCOURIR.	15 avril 2021.		
DATE LIMITE DE DÉSISTEMENT SANS DÉCOMPTE DE CANDIDATURE.	15 avril 2021.		
TRANSMISSION PAR LES DIRECTIONS DE PERSONNEL DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU CDEC.	15 avril 2021.		
DÉBUT DE LA PRÉPARATION ORGANISÉE PAR LE CDEC/EMSST.		1 ^{er} mai 2021.	1 ^{er} mai 2021.
COMMISSION DE SÉLECTION CONCOURS DT SUR TITRE.	Dernière semaine de février 2022.		

COMMISSION
D'ADMISSION
À LA
FORMATION
POUR LES
LAURÉATS DES
DT SUR TITRE
ET DT SUR
ÉPREUVES.

Courant mars 2022.

ANNEXE V.

CELLULE DE MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS DU DT SUR ÉPREUVES.

La cellule de mise en œuvre du concours (titulaires) est constituée par du personnel militaire de réserve désigné par la DRHAT/SDR/BC. Elle assiste le personnel du bureau concours dans la mise en œuvre du concours du diplôme technique.

En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs membres de la cellule de mise en œuvre du concours du diplôme technique, le remplacement est assuré par du personnel militaire dont la désignation est à la charge du bureau concours.

LIEU.	NOMBRE.		FONCTION - PROFIL.
	TITULAIRES.	SUPPLÉANTS.	
Toutes les périodes se déroulent au bureau concours de la DRHAT ou au CENTREX de Noisy-le-Grand.	1	1	Chef de la cellule de mise en œuvre : officier subalterne.
	2	2	Traitants : sous-officiers supérieurs dont 1 traitant en bureautique.

ANNEXE VI.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU CONCOURS DU DT SUR ÉPREUVES.

La commission de surveillance est chargée :

- d'accueillir et d'exercer la surveillance des candidats pendant les épreuves écrites ;
- de fournir aux candidats les feuilles de copies et les feuilles de brouillon ;
- de distribuer les sujets aux candidats ;
- de vérifier les copies et de réintégrer les compositions des candidats auprès du secrétariat du concours.

1. COMPOSITION.

La commission de surveillance des épreuves d'admissibilité du concours du diplôme technique 2022 est présidée par le chef de la section « enseignement militaire supérieur ».

Elle est composée de :

- 2 officiers supérieurs, chefs de salle ;
- 3 officiers adjoints au chef de salle ;
- 10 sous-officiers, surveillants de salle.

En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs membres de la commission de surveillance, leur remplacement est assuré par des suppléants désignés dans les mêmes conditions.

2. DÉSIGNATION.

La désignation des membres de la commission de surveillance est à la charge des états-majors de zone de défense (EMZD). Pour le 2 octobre 2021, au plus tard, les EMZD adressent leurs propositions de désignations (titulaires et suppléants) par messages adressés à DRHAT CONCOURS VINCENNES. Ces désignations peuvent également être transmises par messagerie électronique.

Les besoins sont définis dans le tableau ci-après :

POSTE.	GRADE.	FONCTION.	DÉSIGNATION À CHARGE DES ÉTATS-MAJORS DE ZONE DE DÉFENSE.					
			PARIS.	RENNES.	METZ.	LYON.	BORDEAUX.	MARSEILLE.
Chef de salle.	Lieutenant-colonel ou commandant.	Titulaire.		1				1
		Suppléant.	1			1		
Adjoint au chef de salle.	Capitaine ou lieutenant.	Titulaire.	1		1		1	
		Suppléant.		1		1		1
Surveillant de salle.	Sous-officier.	Titulaire.	2 dont 1 femme.	1	2 dont 1 femme.	2	1	2 dont 1 femme.
		Suppléant.	1	1 femme.		1	1	

3. CONVOCATION.

Après réception des propositions de désignations des EMZD, la DRHAT/SDR/BC transmet à l'ensemble des membres de la commission de surveillance un dossier de consignes par courrier électronique.

L'ensemble des membres titulaires de la commission de surveillance est convoqué par le bureau concours au CENTREX, 2 rue de la Butte verte 93160 Noisy-le-Grand, le lundi 6 décembre 2021 à 9h30 pour assister à une réunion de présentation détaillée de la mission et participer à la préparation des salles de concours. La mission de la commission de surveillance s'achève, en principe, le mercredi 8 décembre 2021, à l'issue de la remise des compositions.